

# ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## RECOMMANDATION ISO R 242

PLAQUETTES EN CARBURES MÉTALLIQUES  
POUR OUTILS DE TOUR

SÉRIE MÉTRIQUE

---

1<sup>ère</sup> ÉDITION

Décembre 1961

### REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 242, *Plaquettes en carbures métalliques pour outils de tour – Série métrique*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 29, *Petit outillage*, dont le Secrétariat est assuré par l'Association Française de Normalisation (AFNOR).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1952 et aboutirent en 1958 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En septembre 1959, ce Projet de Recommandation ISO (N° 308) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Allemagne	Inde	Royaume-Uni
Autriche	Italie	Suède
Belgique	Mexique	Suisse
Birmanie	Pakistan	Tchécoslovaquie
France	Pays-Bas	U. S. A.
Grèce	Pologne	
Hongrie	Portugal	

Un Comité Membre se déclara opposé à l'approbation du Projet : U. R. S. S.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en décembre 1961, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

**PLAQUETTES EN CARBURES MÉTALLIQUES  
POUR OUTILS DE TOUR  
SÉRIE MÉTRIQUE**

**INTRODUCTION**

**I. OBJET**

La présente Recommandation ISO concerne les plaquettes en carbures métalliques pour outils de tour.

Elle n'est valable que pour les applications en mesures métriques\*.

**II. INTERCHANGEABILITÉ**

Les dimensions prévues à la présente Recommandation ISO sont des dimensions unifiées destinées non seulement à permettre l'interchangeabilité des plaquettes avec les queues d'outils sur lesquelles elles doivent être fixées, mais également à faciliter les échanges commerciaux entre les différents pays utilisant les mesures métriques.

Dans ce dernier but, il importe de respecter non seulement les dimensions d'interchangeabilité proprement dites, mais également toutes les autres dimensions figurant dans cette Recommandation ISO, de façon à éviter dans la fabrication tout double emploi contraire à une bonne productivité.

La cote  $l$  est égale à la longueur nominale indiquée dans la première colonne du tableau, pour les plaquettes types A, B, C et E, et supérieure de 0,5 mm à cette valeur nominale pour la plaquette type D.

\* La normalisation des plaquettes, pour application aux mesures en inches, doit faire l'objet d'une étude ultérieure en vue de la recherche d'une solution assurant, si possible, l'interchangeabilité pratique avec la présente série métrique, ou, à défaut, comportant, au contraire, des dimensions de dénomination suffisamment différentes pour éviter tout risque de confusion entre les deux séries.